

Compte rendu de la 18^{ème} séance du 14 décembre 2023

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris se réunit le 14 décembre 2023. La séance est ouverte à 8 heures 35. Cette séance se tient en présentiel et en visioconférence. Le Président par intérim **Thierry Coulhon**, nommé en tant que représentant du ministère des Armées en remplacement de Christophe Mauriet, accueille les membres du CA et les remercie de leur participation. L'intégralité du dossier du CA a été déposée sur la plateforme du CA.

Le Président indique que :

- Emmanuel Chiva est représenté par son suppléant Thierry Carlier
- Claire Giry est représentée par son suppléant Frédéric Ravel
- Laurent Pautet est représenté par son suppléant Benjamin Werner

6 pouvoirs sont donnés :

- Grégoire de Lasteyrie a donné son pouvoir à Thierry Coulhon
- Anne-Sophie Barthez a donné son pouvoir à Frédéric Ravel
- Patrick Pouyanné a donné son pouvoir à Laurent Giovachini
- Olivier Huart a donné son pouvoir à Luc Rousseau
- Barbara Balibard a donné son pouvoir à Diaa Elyaacoubi
- Astrid Lambrecht a donné son pouvoir à Andreas Mortensen

Il s'ensuit que le nombre de votants s'établit à 24 sur un total de 26 membres en exercice, le quorum (14) est donc atteint. Tous les administrateurs n'étaient pas présents en début de séance. 22 votants étaient présents pour la délibération 1, 24 pour les délibérations 2 et 3 et 21 pour la délibération 4.

Les membres avec voix consultative sont présents. Tous les invités sont présents.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Il indique qu'il a déjà rencontré de nombreux personnels et que les prises de contact se poursuivent. Il a également eu l'opportunité de dialoguer avec les membres des comités sociaux d'administration et avec les représentants des tutelles.

1. Projet de procès-verbal du conseil d'administration du 27 septembre 2023 (délibération)

Délibération n°1

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris approuve le projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 27 septembre 2023.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité des 22 votants présents en début de séance.

2. Stratégie

a. Avancées du second semestre sur les axes stratégiques et bilan des réalisations 2023 (information)

Elisabeth Laurent indique que le second semestre 2023 est marqué notamment par :

- la première rentrée du programme CPES du lycée international de Palaiseau Paris-Saclay ;
- la rentrée réussie des formations de la GS ;
- la progression d'IP Paris de la 95^{ème} à la 71^{ème} place mondiale dans le Times Higher Education World University Rankings ;
- l'obtention de deux financements ERC Starting Grant pour des chercheuses des laboratoires IP Paris ;
- la distinction par l'Académie des Sciences de 3 chercheurs IP Paris ;
- la création et la mise en ligne de 8 sites de laboratoires pour valoriser la recherche d'IP Paris ;
- la mise en application de la note d'organisation validée en CSA conjoint le 1^{er} septembre, qui permet la mise en place de la nouvelle gouvernance et organisation de l'enseignement et de la recherche ;
- l'obtention de l'AAP Pôles Universitaires d'Innovation – projet IP3 – pour un montant de 5,7 millions d'euros ;
- le lancement de l'édition 2023 de l'AAP Prématuration interne à IP Paris ;
- le renforcement de l'équipe de la direction du développement et des partenariats entreprises grâce au projet EMERAUDE / ASDESR (3 postes) ;
- la contractualisation de la chaire Architecture des systèmes complexes (Dassault Systèmes) ;

- le renouvellement de la contribution de Capgemini à Hi ! Paris ;
- la finalisation d'un CRM entreprises;
- la signature d'un double diplôme (DD) avec la School of Computer Science de la TUM (Allemagne)
- le franchissement de la barre des 50 agents par les effectifs des services centraux de l'établissement IP Paris pour la première fois.

Par ailleurs, le premier bilan des réalisations 2023 au regard du COP 2022-2026 montre que de nombreuses actions ont déjà été réalisées dans les différents domaines (enseignement, recherche et innovation ; partenariats ; international ; campus aux standards internationaux ; transverses). D'autres actions ont débuté en 2023 et seront finalisées en 2024, notamment la refonte de l'offre masters et l'accréditation Hcéres, la définition de la stratégie des partenariats scientifiques et la définition du schéma directeur des laboratoires. Enfin, certaines actions ont été reportées à 2024, dont l'articulation des cycles ingénieurs entre eux, la réflexion sur un concours commun et la définition et la mise en œuvre d'un programme de bourses de mobilité.

Samuel Tardieu demande en quelle mesure l'Institut polytechnique de Paris a contribué à l'obtention des ERC.

Le Président répond que les ERC viennent du terrain et souligne que le Grants Office récemment mis en place a apporté une aide réelle aux dossiers ERC constitués. La professionnalisation de l'aide aux chercheurs dans la constitution des dossiers apporte nécessairement une valeur ajoutée, même si elle peut sans doute encore progresser.

Catherine Gaudy ajoute que pour une école telle que l'ENSAE, le Grants Office apporte une aide très appréciée dans la constitution des dossiers, l'entraînement des enseignants-chercheurs et la phase de contractualisation.

Kees Van der Beek estime qu'il sera nécessaire de progresser dans le domaine des projets coopératifs notamment.

Aldjia Mazari considère que les porteurs de projet auront également besoin d'un accompagnement dans le cadre du suivi post-obtention de l'ERC. Elle demande si les renforts de la direction des partenariats entreprises sont pérennes. Par ailleurs, elle sollicite des précisions sur le CRM entreprises et sur le niveau des effectifs de l'IP Paris (exprimés en personnes physiques ou en ETPT).

Le Président confirme qu'il est impératif de mener les efforts nécessaires pour conserver les ERC et les soutenir sur le plan administratif une fois ceux-ci obtenus.

Sylvaine Neveu souligne qu'un business plan est attaché aux ERC. Concernant le CRM, les informations relatives aux actions menées auprès des entreprises cibles de l'Institut polytechnique de Paris sont partagées avec les écoles membres.

Didier Janci fait état de trois recrutements au niveau de la direction des partenariats entreprises et de deux recrutements au niveau du Grants Office en 2023. Les 52 agents des services centraux de l'Institut polytechnique de Paris auxquels il a été fait allusion dans le cadre du franchissement de la barre des 50 agents sont des personnes physiques ; le nombre d'ETPT réalisé par rapport à la cible de 47 inscrite dans le budget sera communiqué avec le compte financier 2023.

Christophe Blondel sollicite un point d'avancement sur le projet du changement de nom de l'avenue desservant l'École polytechnique, actuellement dénommée avenue Borotra.

Aldjia Mazari rappelle qu'un groupe de travail a été constitué sur ce sujet. Il serait opportun que la réflexion initiée il y a quelques années soit enfin finalisée.

Laura Chaubard espère que ce projet pourra se concrétiser en 2024.

Mariam Barry s'étonne que peu d'actions du contrat d'objectifs et de performance portent sur les étudiants, notamment sur les doctorants. Parmi leurs problématiques figurent notamment la question du logement et celle du temps de trajet. Il importe de mettre davantage en exergue les actions menées en faveur des étudiants dans le cadre du conseil d'administration.

Le Président prend bonne note de ce propos. Il précise que la présentation des actions du contrat d'objectifs et de performance suit un cadre imposé. Néanmoins, il partage le point de vue selon lequel les réalisations menées en faveur des étudiants doivent davantage être mises en avant.

Aldjia Mazari juge nécessaire d'identifier les acteurs qui auront en charge la mise en œuvre des actions en faveur des étudiants et la mise en valeur de ces actions. En cas contraire, les actions demandées risquent de rester lettre morte.

Le Président rappelle que l'Institut polytechnique de Paris est une structure très jeune, très délibérative et pas encore suffisamment opérationnelle. Il confirme que les acteurs en charge des différentes actions doivent être identifiés.

b. Evolution de la gouvernance IP Paris (information)

Le Président explique qu'après discussion avec les tutelles, il a été rendu possible de partager la note d'étape avec les membres du conseil d'administration. Quelle que soit l'importance du changement de gouvernance, il ne faut pas oublier les missions de l'Institut polytechnique de Paris et les raisons pour lesquelles celui-ci a été mis en place : l'impact international (et l'attractivité qui doit en résulter) ; les recompositions scientifiques qui doivent impacter de manière fructueuse la recherche et la formation. Pour mener à bien ces missions et disposer d'une capacité à agir, des ressources publiques (dont les fonds européens) et des ressources privées doivent être recherchées.

Entre le 7 novembre et le 1^{er} décembre 2023, il a été nécessaire de respecter un délai extrêmement contraint et deux impératifs : se mettre d'accord sur la lettre de mission et rédiger un texte recueillant l'accord des directrices et des directeurs d'école. La note d'étape peut ainsi être considérée comme un travail collectif. Les personnels devront être embarqués dans la démarche pour que celle-ci réussisse. C'est la raison pour laquelle **le Président** rencontre très régulièrement les parties prenantes, dont les personnels et le conseil académique. Il est nécessaire de convaincre les collègues que leur voix sera écoutée.

Sur le fond, la question de la répartition des compétences est centrale. Il existe un principe selon lequel aucune compétence ne doit être exercée exclusivement au niveau d'IP Paris ou au contraire être à la seule main des écoles.

Une seconde note doit être transmise aux tutelles d'ici au 31 janvier 2024. L'objectif est de lister concrètement les points devant être modifiés dans les textes réglementaires et les statuts. En outre, le calendrier de la sortie de l'expérimentation devra également être précisé, même si cette question n'est pas la plus urgente (horizon 2027).

Diaa Elyaacoubi salue le travail qui a été mené depuis plusieurs années pour mener à bien ce projet extrêmement ambitieux et utile. Fixer la gouvernance est nécessaire pour assurer l'équilibre de l'ensemble.

Thierry Carlier rappelle le soutien plein et entier du ministère des armées à la démarche. Il remercie le président du conseil d'administration pour le travail qui a déjà été mené. L'objectif est de renforcer l'Institut Polytechnique de Paris et ses écoles-membres, le rayonnement international et les synergies en matière de recherche. En outre, un accord partagé devra être recueilli auprès des tutelles avant l'intégration de l'école des Ponts.

Luc Rousseau salue également le travail qui a été mené jusqu'à présent et insiste sur le soutien de Bercy à la démarche engagée.

Arnaud Wieber souligne que la lettre de mission remise au président du conseil d'administration d'IP Paris engage en réalité tous les acteurs d'IP Paris. Cette lettre de mission mentionne à plusieurs reprises le terme « intégration ». La direction du budget souhaite que cette notion soit pleinement prise en compte dans la future note de janvier 2024. L'objectif d'IP Paris est de transformer et de mutualiser les actions des écoles.

Le Président estime qu'il convient d'apporter des réponses concrètes à plusieurs questions posées : qu'est-ce qu'un processus budgétaire coordonné respectant la souveraineté des écoles ? Qu'est-ce qu'une politique RH partagée malgré des statuts différents ? Selon lui, les écoles n'auront pas vocation à disparaître et un modèle de grande subsidiarité est pertinent. L'intégration doit donc être pensée et concrétisée comme une mutualisation, et non comme une fusion.

Frédéric Ravel convient de la nécessité d'adopter une approche pragmatique et souligne que le produit final doit avoir une valeur supérieure à la somme de ses composantes. Il demande qui seront les acteurs du séminaire interne évoqué dans la note du président du conseil d'administration.

Le Président répond que le séminaire interne réunira autour du Comité Exécutif notamment les directrices et directeurs des centres interdisciplinaires et des départements, les responsables opérationnels des comités d'IP Paris, le président du CAC, ainsi que les directeurs de l'enseignement et de la recherche des écoles. Par ailleurs, il souhaite qu'IP Paris puisse accéder à davantage de dispositifs relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, même si celui-ci n'est pas une tutelle d'IP Paris.

Sylvie Lagarde souhaiterait savoir si, dans la dynamique impulsée par la nouvelle gouvernance qui met davantage l'accent sur les synergies et moins sur l'intégration, un changement sur le rôle des départements était prévu. Sur ce point, **le Président** précise que c'est le premier groupe qu'il a rencontré dès son arrivée, que l'existence de départements disciplinaires inter-écoles au sein d'IP Paris était une réalisation remarquable et que certaines questions les concernant restaient encore à être débattues. »

Aldjia Mazari insiste sur la nécessité de partager la vision stratégique auprès des personnels et de mettre en place les moyens financiers, techniques et administratifs nécessaires à sa concrétisation. Enfin, elle souhaite que les représentants du personnel soient partie prenante aux échanges.

Le Président confirme que les représentants du personnel sont sans aucun doute une partie prenante et que les concertations avec ceux-ci se poursuivront de manière formelle et informelle.

Christophe Blondel s'étonne que la lettre de mission émette un jugement de valeur sur le centre de recherche, alors que les signataires n'ont aucune compétence pour le faire. Pour y remédier, il serait opportun que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche devienne tutelle à part entière d'IP Paris. Il émet par ailleurs des doutes sur l'une des lignes prônées dans le rapport d'étape que le Président a adressé à la Première ministre le 1er décembre, en tant que 1^{ère} réponse à sa lettre de mission dans le paragraphe sur la recherche, la préconisation d'une « chasse en meute » efficace des ressources additionnelles publiques (appels à projets) et privées. Par ailleurs, des précisions doivent être apportées sur la politique de recrutement de *leaders* scientifiques. Selon **Christophe Blondel**, il est surtout important de mettre en place une pépinière et de former de jeunes chercheurs.

Le Président considère que le potentiel scientifique d'IP Paris et de ses composantes est considérable. Pour autant, il précise que le meilleur niveau international n'est pas encore atteint. Il est donc nécessaire de se fixer une ambition plus élevée. La recherche de nouvelles ressources sera plus efficace si elle est mutualisée. Enfin, il approuve l'idée selon laquelle il est nécessaire de recruter de futurs *leaders* scientifiques.

Luc Rousseau souligne que la politique de recherche doit être conduite par l'établissement, et non par les ministères. Ces derniers peuvent néanmoins afficher une ambition, car il est impératif d'être au niveau de la concurrence internationale dans les domaines scientifiques et technologiques.

Frédéric Ravel fait observer que sa présence au conseil d'administration démontre l'intérêt que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche porte à IP Paris.

Aldja Mazari signale qu'une tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche permettrait aux établissements d'IP Paris de recruter directement des personnels du ministère et d'éviter le recours à d'innombrables artifices tels que des détachements.

c. Evaluation Hcéres (information)

Dominique Rossin rappelle que la lettre de cadrage actant le lancement de l'évaluation Hcéres a été transmise aux membres du conseil d'administration. Le processus d'évaluation comprend plusieurs étapes principales : un travail d'auto-évaluation de l'établissement dans son ensemble des unités de recherche et des formations diplômées d'IP Paris (masters et formations doctorales notamment) qui devra s'achever d'ici à mai 2024, une visite sur site ou en ligne des laboratoires et de l'établissement entre l'automne 2024 et le printemps 2025, l'accréditation en 2026.

Philippe Ciblat demande si tous les laboratoires de recherche de l'IP Paris seront évalués.

Kees Van der Beek répond par la négative, précisant que deux unités relèvent d'une autre vague d'évaluation.

Frédéric Ravel salue le fait que les centres interdisciplinaires soient explicitement cités dans la lettre de cadrage.

Le Président rappelle que le Hcéres évaluera les UMR et ne constituera pas un comité spécifique pour les centres interdisciplinaires. Pour autant, l'établissement pourra les mettre en avant dans son rapport d'auto-évaluation global.

3. Formation et Recherche

a. Bilan de rentrée 2023-2024 des formations IP Paris et évolution des effectifs depuis 4 ans (information)

Dominique Rossin observe une forte hausse (+38 %) des candidatures aux masters. 827 étudiants sont désormais inscrits dans les masters. Cette hausse s'explique principalement par la présence des masters d'IP Paris sur la plateforme centralisée « Mon Master ». 26 % des inscrits relèvent de pays de l'UE, 42 % de pays extra-communautaires. Par ailleurs, le bilan provisoire de la rentrée doctorale fait apparaître 722 doctorants inscrits avec une projection pour l'année universitaire 2023-2024 de 1 018 inscrits dans les écoles doctorales. 24 % des doctorants proviennent des écoles IP Paris.

Thierry Carlier le remercie pour ces informations et suggère que la présentation rapproche ces chiffres des objectifs figurant dans le contrat d'objectifs et de performance.

Aldjia Mazari s'enquiert des chiffres de parité par mention, notamment pour les masters. Dans les métiers de l'informatique et de l'IA, les femmes sont généralement sous-représentées. Par ailleurs, il serait nécessaire de clarifier les acteurs du soutien des étudiants, notamment sur l'aspect du soutien psychologique.

Mariam Barry s'enquiert de la part des pays africains dans les doctorants.

Dominique Rossin souligne que les formations d'IP Paris apparaissent sur le portail Campus France. Il est envisagé d'utiliser le système de candidature de ce portail à partir de la prochaine rentrée. L'information relative au taux des pays africains sera recherchée.

b. Capacité d'accueil des masters IP Paris année 2024-2025 (délibération)

Dominique Rossin indique que ces capacités d'accueil conditionnent les recrutements et sont affichées sur la plateforme « Mon Master ». Les parcours sont sélectifs. Les capacités d'accueil des masters ont été communiquées au conseil d'administration en amont de la réunion.

Andreas Mortensen se connecte à 10h avec le pouvoir qui lui a été donné.

Délibération n°2

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris approuve les niveaux de capacités d'accueil « CAL » et les modalités de recrutement associées applicables pour l'accès aux formations de l'Institut polytechnique de Paris conduisant au Diplôme National de Master.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité des votants.

c. Bilan de rentrée 2023-24 du CPES et capacité d'accueil année 2024-25 (délibération)

Dominique Rossin rappelle que 50 places étaient ouvertes sur Parcoursup. 50 élèves se sont inscrits et 48 étudiants étaient effectivement présents à la rentrée (en raison d'une césure et d'un désistement à la rentrée). Le taux de parité est excellent puisque 25 femmes et 23 hommes sont dénombrés. A l'inverse, la diversité sociale est perfectible, puisque seuls 9 élèves boursiers sont comptabilisés. L'environnement d'étude est propice pour accroître la diversité car 31 places sont disponibles en internat avec une priorisation pour les élèves boursiers. Par ailleurs, la répartition

des élèves est équilibrée entre les deux parcours proposés (santé et société). 32 étudiants proviennent de l’Île-de-France, 12 d’autres régions et 4 de l’étranger du réseau AEFÉ. 33 étudiants viennent du public et 5 étudiants sont en réorientation. 100 % des étudiants avaient choisi une spécialité mathématique au baccalauréat. Enfin, au vu des chiffres d’inscrits cette année, l’objectif de capacité d’accueil pour la rentrée 2024-25 reste de 50 étudiants, sous réserve d’un vote favorable du conseil d’administration.

Ulysse Hennebelle s’enquiert du nombre de mentions obtenues au baccalauréat par les élèves du CPES. Il suggère en outre de croiser les statistiques des boursiers et de genre. Par ailleurs, il demande si les élèves, qui proviennent majoritairement de l’Île-de-France, ont exprimé des besoins en matière de logement. Enfin, il s’enquiert de l’articulation du CPES avec le Bachelor de l’X.

Dominique Rossin répond que 31 places en internat sont disponibles, accordées en priorité aux boursiers. Aucun problème de logement n’a été remonté pour les 48 étudiants. Par ailleurs, le dernier admis au CPES a obtenu la mention « bien » au baccalauréat, avec des notes scientifiques supérieures à 15/20.

Le Bachelor de l’X adopte une position pluridisciplinaire (trois parcours), alors que le CPES est orienté sur les sciences humaines et la santé. De plus, la construction des maquettes n’est pas la même. Enfin, de nombreux enseignements du Bachelor de l’X sont dispensés en anglais. Au final, les deux cursus sont complémentaires et ciblent des publics différents.

Philippe Ciblat souhaite que les liens entre le CPES et les enseignants-chercheurs d’IP Paris soient davantage rendus visibles.

Dominique Rossin indique qu’il reviendra vers les directrices et les directeurs d’IP Paris et des écoles pour préparer la rentrée 2024.

Le Président ajoute qu’il est très favorable à l’implication des enseignants-chercheurs dans le CPES. Il est donc nécessaire de renforcer la communication sur le CPES auprès des enseignants-chercheurs.

Délibération n°3

<i>Le Conseil d’administration de l’Institut polytechnique de Paris approuve la capacité d’accueil du CPES de 50 élèves pour l’année académique 2024-2025.</i>
--

La délibération n°3 est adoptée à l’unanimité des votants.

d. Bilan du Centre interdisciplinaire d’Etudes pour la Défense et la Sécurité – CIEDS (information)

David Filliat indique que le CIEDS a pour missions d’initier des recherches de pointe dans des domaines d’intérêt pour la Défense, de cibler des dispositifs scientifiques et technologiques nouveaux, de rendre les technologies rapidement accessibles aux entreprises, de connecter les communautés de chercheurs, d’élèves, de personnels du ministère des armées et de partenaires (entreprises, agences de financement, ONR, etc.) et de développer la prise en compte des questions de Défense dans les formations.

25 laboratoires d’IP Paris sont impliqués sur la thématique « Défense et Sécurité ». 120 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents sont dénombrés. 40 thèses de doctorat et 45 projets AID sont en cours. En outre, le ministère des armées apporte un financement à

hauteur de 10 millions d'euros par an, avec un objectif fixé de trouver d'autres financements, d'un montant équivalent, à partir de 2026.

L'an dernier, en vague 3, 23 projets ont été soumis (dont 14 projets coconstruits) et 11 projets ont été retenus, auxquels s'ajoutent un projet avec Safran et un projet avec l'INRIA. Pour la vague 4 de 2024, 34 projets ont été soumis.

75 % des coûts de 2023 du CIEDS sont des coûts de personnel (notamment des doctorants et des post-doctorants).

Parmi les partenariats industriels structurants, il convient de citer la chaire architecture des systèmes complexes impliquant cinq financeurs (Dassault Aviation, Naval Group, Nexter Systems, Dassault Systèmes et AID), quatre écoles (Ecole polytechnique, ENSTA Paris, Telecom Paris et Telecom SudParis) et le laboratoire commun COMHET entre Safran et l'Ecole Polytechnique. Ces deux exemples s'écartent cependant du modèle de partenariat industriel initialement envisagé. Celui-ci prévoyait en effet l'accès aux résultats des études CIEDS-AID en contrepartie d'un soutien financier non fléché pour le recrutement d'enseignants-chercheurs et l'achat d'équipements. Ce modèle continue à être présenté aux groupes industriels de défense.

A ce jour, les contributions des partenaires industriels totalisent 10 millions d'euros sur trois ans, pour un objectif fixé à 10 millions d'euros par an.

Thierry Carlier se félicite de ce bilan du CIEDS extrêmement positif. La dynamique s'amplifie et se traduit par l'émergence de 14 nouveaux projets d'intérêt en 2023. Compte tenu du contexte international marqué par l'accroissement des menaces d'une part et par les opportunités technologiques d'autre part, la notion de passage à l'échelle est de plus en plus importante pour le ministère des armées et doit donc être encouragée.

Samuel Tardieu indique que le CIEDS est perçu très positivement par les écoles car il facilite les projets communs sur des thèmes auxquels les personnels n'avaient que difficilement accès. Cependant, il déplore que le remboursement des salaires des permanents soit différent suivant l'école à laquelle ils appartiennent alors que les personnes impliquées dans les projets effectuent le même travail.

David Filliat répond que du point de vue des chercheurs et du projet, il n'y a pas de différence de traitement entre les écoles car les financements complémentaires (coûts directs) sont gérés au niveau des écoles et non par le porteur de projet.

Aldjia Mazari s'enquiert de la durée moyenne des projets. Elle demande pourquoi certains projets n'ont pas été retenus. Elle souhaite en outre savoir si le CIEDS travaille ou envisage de travailler avec les start-ups.

David Filliat répond que les projets durent quatre ans en moyenne, la plupart couvrant des thèses. Certains projets ne sont pas retenus en raison de leur caractère trop théorique ou de leur sujet trop éloigné des enjeux de défense, mais jusqu'à présent pas en raison d'un manque de financements. Enfin, le CIEDS accompagne déjà des startups issues des laboratoires et souhaite développer les partenariats avec d'autres, mais les startups auront plus de difficultés que les grands groupes à trouver les co-financements nécessaires au modèle de projet co-financés avec l'AID.

Frédéric Ravel sollicite des précisions sur la composition du comité de sélection des projets.

David Filliat indique que l'AID a pour mission de sélectionner des projets au travers de ses Responsables d'Innovation. Le comité de direction du CIEDS se charge ensuite de l'attribution des financements à ces projets.

Aldjia Mazari demande si les moyens humains et matériels (locaux notamment) du CIEDS sont suffisants.

David Filliat répond par l'affirmative, précisant que le CIEDS est un centre qui fonctionne de manière satisfaisante, avec l'enjeu de pérenniser ces moyens à l'issu du protocole en cours avec l'AID.

Mariam Barry demande si le CIEDS alloue des budgets à l'entraînement de modèles d'IA générative sur des données françaises.

Laura Chaubard souligne que le ministère des armées mène une réflexion pour réactualiser à court terme la stratégie en matière d'IA et de défense.

Thierry Carlier confirme que cette démarche s'amplifie, afin que les capacités en intelligence artificielle soient accrues et répondent aux besoins de la Défense.

Mariam Barry demande si les chercheurs pourraient accéder à des données sensibles stockées en France et aux moyens techniques (capacités de calcul) nécessaires à cette fin.

Thierry Carlier répond que ce point est à l'étude.

La séance est suspendue de 11 heures 55 à 12 heures.

4. Affaires financières et Ressources Humaines

a. Budget initial 2024 (délibération)

Didier Janci rappelle que trois documents ont été communiqués aux membres du conseil d'administration: la note de l'ordonnateur, qui rappelle les grandes tendances ; une présentation détaillée des recettes et des dépenses ; la liasse budgétaire.

Les financements de l'Etat progressent de 1,2 million d'euros pour atteindre 9,8 millions d'euros grâce notamment à l'augmentation de la subvention pour charge de service public du ministère des armées. Au total, les ressources globalisées récurrentes s'établissent à 11,2 M€, hors abondement de 0,4 M€ selon le principe de matching sur les ressources propres d'origine privée défini dans le COP 2022 – 2026 d'IP Paris.

Les ressources fléchées formation, recherche et innovation sont en très forte progression à 17,5 millions d'euros contre 10,9 millions d'euros prévus au budget initial 2023. Les appels à projets France et UE représentent 13,1 millions d'euros, les financements privés des centres interdisciplinaires et chaires 4,4 millions d'euros. L'essentiel de ces ressources fléchées est reversé aux écoles membres. Les dépenses directes de l'EPE, financées sur ressources fléchées, s'établissent à 3 millions d'euros. Ces éléments démontrent la pertinence du modèle économique d'IP Paris, basé notamment sur les centres interdisciplinaires qui sont mis en avant dans les appels à projets publics et auprès des mécènes privés.

Afin d'accompagner l'évolution des missions dévolues à l'EPE IP Paris, le plafond d'emplois passe de 22 à 29 ETPT, tandis que les effectifs hors plafond sont projetés à 41 ETPT soit un total de 70 ETPT. Par ailleurs, la masse salariale s'établit à 5,95 millions d'euros en 2024, dont

2,35 millions d'euros au titre des emplois hors plafond et 0,45 million d'euros au titre de compléments de rémunération accordés à des personnels des écoles-membres sous forme de primes de fonction.

Les dépenses de fonctionnement, qui s'établissent au total à 23,4 M€, se répartissent en :

- 0,3 M€ au titre du remboursement des personnels mis à disposition
- 14,9 M€ de versements aux écoles-membres et autres partenaires sur financements fléchés permettant la réalisation de projets dans le cœur de métier formation, recherche et innovation
- 4,2 M€, dont 1,4 M€ financés grâce aux opérations fléchées, de dépenses directes en faveur du développement de la formation par la recherche, de l'innovation et de l'entrepreneuriat. En particulier, 1,1 million d'euros est consacré à des dépenses « d'intervention » en faveur des étudiants en masters IP Paris (bourses sociales, aides d'urgence, bourses d'excellence, etc.).
- 2,8 M€ de dépenses dédiées aux actions des comités et de la direction de projet au périmètre du projet partagé
- 1,2 M€ de dépenses correspondant aux fonctions support de l'EPE dont une part significative remboursée à certaines des écoles-membres au titre de prestations

Au total, les dépenses de fonctionnement globalisées sont en légère augmentation (+0,4 M€) et atteignent 8 millions d'euros en 2024.

Les nouveaux projets en cours financés sur ressources globalisées représentent un montant de 2,5 millions d'euros, dont 0,9 million d'euros d'investissement et 1,1 million d'euros de projets 2023 reportés.

Au final, le budget de l'IP Paris laisse apparaître un déficit de 2,1 millions d'euros en 2024. Celui-ci peut être financé sans problème compte tenu des niveaux actuels élevés de la trésorerie et du fonds de roulement. Le résultat inscrit au compte de résultat est prévu proche de l'équilibre ; les niveaux des charges et produits dépendent fortement de la réalisation des projets des écoles-membres financés par l'EPE IP Paris et dont une large part est gérée sous forme d'opérations fléchées en compte d'avances.

Thierry Carlier souligne que la subvention pour charge de service public du ministère des armées augmente de 1 million d'euros, celui-ci continuant à accompagner la montée en puissance d'IP Paris.

Arnaud Wieber partage le point de vue selon lequel le déficit projeté n'est pas problématique. La progression de la subvention du ministère de l'économie et des finances n'est pas aussi forte que celle du ministère des armées, car les recettes privées qui constituent la base de calcul de l'abondement ne sont pas encore au rendez-vous. **Arnaud Wieber** demande si la trajectoire prévue dans le contrat d'objectifs et de performance pour les recettes privées est remise en cause.

Didier Janci souligne que les ressources propres sont au niveau attendu, mais avec une répartition entre ressources d'origines publique et privée différente de celle envisagée initialement. La trajectoire de recettes de mécénat d'entreprise a stagné après 2020, alors qu'une progression sensible était envisagée. Pour 2024, les financements devraient notamment provenir de LVMH, mais d'autres financements ne seront pas renouvelés.

Le Président estime que la trajectoire fixée était très ambitieuse. En effet, il constate que très peu d'entreprises peuvent financer une chaire à hauteur de 1 million d'euros par an. Un nouveau business plan doit être élaboré sur la base des réalisations des années précédentes.

Sylvaine Neveu ajoute que les entreprises considèrent que France 2030 permet à IP Paris de disposer de financements, et sont donc moins enclines à apporter des ressources propres à IP Paris. La trajectoire des recettes de mécénat d'entreprises doit être redéfinie.

Aldjia Mazari souhaite qu'un rapport social unique soit présenté au conseil d'administration, conformément à l'engagement pris en ce sens. Elle s'enquiert par ailleurs de la répartition des emplois entre CDD et CDI, et de la répartition entre le nombre de fonctionnaires et le nombre de contractuels.

Le Président annonce que le rapport social unique sera disponible au conseil d'administration de mars prochain.

Didier Janci ajoute qu'IP Paris compte très peu de fonctionnaires. De surcroît, ceux-ci y sont détachés sur contrat et apparaissent donc comme des contractuels. En tout état de cause, sur le sujet des emplois, l'augmentation du plafond d'emplois permettra de recourir à davantage de CDI et, par ailleurs, en application des règles prudentielles définies en concertation avec le CBCM, IP Paris procédera au passage de et recrutera quelques CDD en CDI financés sur ressources propres en 2024.

Mariam Barry rappelle que les entreprises font face à des problématiques industrielles, notamment dans le domaine du big data. Une collaboration de R&D avec les chercheurs d'IP Paris travaillant sur les mêmes sujets pourrait leur être proposée.

Kees Van der Beek souligne que ces discussions relatives à des contrats de partenariat ont déjà lieu avec les entreprises, mais se heurtent à une réalité culturelle française dans laquelle les ressources du monde académique peinent à être tarifées au juste prix auprès des acteurs économiques.

Sylvaine Neveu ajoute que l'objectif est d'assouplir le modèle de mécénat et de contrats de partenariat d'IP Paris, afin d'intéresser davantage d'entreprises.

Christophe Blondel rappelle qu'en tout état de cause, il ne sera pas possible de faire financer toute la recherche par les entreprises. En effet, il est logique que la recherche fondamentale, qui s'inscrit sur le très long terme, soit financée par l'Etat.

Mariam Barry plaide en outre en faveur de la mise en place d'une filiale de consulting au niveau d'IP Paris, afin que les chercheurs volontaires puissent apporter aux entreprises leur expertise sur des sujets scientifiques.

Le Président prend le point.

Délibération n°4

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris approuve les éléments suivants :

- *Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme : 70 ETPT, dont 29 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 41 ETPT hors plafond d'emplois.*

- *Les dépenses d'IP Paris, en autorisations d'engagement, s'élèvent au total à 30 355 000 euros et sont réparties comme suit :*

Personnel : 5 950 000 euros

Fonctionnement : 23 352 000 euros

Investissement : 1 053 000 euros

- *Les dépenses d'IP Paris, en crédits de paiement, s'élèvent au total à 30 205 000 euros et sont réparties comme suit :*

Personnel : 5 950 000 euros

Fonctionnement : 23 352 000 euros

Investissement : 903 000 euros

- *Les recettes globalisées s'établissent à 11 641 469 euros et les recettes fléchées à 17 502 000 euros, soit un total de 29 143 469 euros.*

- *L'exercice 2024 présente un solde budgétaire en déficit de 1 061 531 euros, un résultat comptable prévisionnel en excédent de 118 500 euros et un prélèvement sur le fonds de roulement de 684 500 euros.*

- *Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.*

La délibération n°4 est adoptée à la majorité (abstention de Christophe Blondel).

Le Président remercie les administrateurs pour le travail mené au cours de ce mandat. Les élections auront lieu début février 2024. La plupart des entreprises impliquées dans le conseil d'administration au titre des personnalités qualifiées souhaitent poursuivre le travail, et sont incitées à rester.

La séance est levée à 13 heures.